

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

REUNION DU VENDREDI 31 MAI 2024

PV N° 1

Présents : MM. DESHERAUD (Président), BERNARD, LONCLE, MOULINAT, TISSANDIER.

RAPPEL DU PROCESSUS ELECTORAL

Le Président rappelle que :

- l'Assemblée Générale électorale du District de Football de la Creuse se tiendra le vendredi 28 juin 2024 à Guéret.
- l'appel à candidatures a été publié sur les journaux Foot Hebdo n° 623 du 26 avril 2024, n° 624 du 3 mai 2024, n° 625 du 10 mai 2024, n° 626 du 17 mai 2024 et n° 627 du 24 mai 2024.
- la date limite de dépôt des candidatures était fixée au mardi 28 mai 2024 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi.
- conformément aux Statuts du District (article 13.1), la liste concernant le Comité de Direction doit être composée de 20 membres et comprendre, au minimum, un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin.

EXAMEN DES CANDIDATURES

La Commission constate la candidature d'une seule liste (« Ensemble, partageons le foot de demain ») menée par M. Serge AUBLANC.

La liste est composée comme suit :

- 1- Président : Serge AUBLANC
- 2- Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE
- 3- Trésorier : Bernard COUBRET
- 4- Représentant des Arbitres : Georges CHANUDET
- 5- Représentant des Educateurs : Vincent PERRIERE
- 6- Représentante des Féminines : Valérie VEDRINES
- 7- Représentant des Médecins : Hichem ZARROUK
- 8- Claude AUGER
- 9- Ludivine BEAUJON
- 10- Gilles BEAUQUESNE
- 11- Roland BRUNAUD
- 12- Denis COURTY
- 13- Thierry ECOBICHON
- 14- Laurent GAYET
- 15- Philippe LAFRIQUE
- 16- Karine LUTRAT
- 17- Sébastien OLIVIER
- 18- Noël PARIS
- 19- Laurent RANCIER
- 20- Guy ROBERT

Les Membres de la Commission constatent que :

- la liste comporte bien 20 personnes, dont un représentant de chaque catégorie obligatoire
- toutes les personnes présentes sur cette liste sont bien licenciées,
- qu'elles ont toutes fourni copie d'une pièce d'identité,
- qu'elles ont toutes rempli une déclaration de non-condamnation.

Après examen, les Membres de la Commission constatent que la liste remplit, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies aux articles 13.2.1 et 13.2.2. des statuts du District de Football de la Creuse.

En conséquence, ils déclarent recevable cette candidature, laquelle sera proposée aux suffrages des clubs composant l'Assemblée Générale.

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Tous les Membres de la Commission tenteront d'être présents.

Le Président de Séance :



Jacques DESHERAUD.